

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité

Supplément au n° 374 | Décembre 2019

Édito

Décentralisation

Défendre la proximité et garantir les moyens



À l'occasion du 102^e Congrès, de nombreux maires ont eu l'opportunité d'expliquer eux-mêmes les difficultés qu'ils rencontrent, de faire part des raisons de leur engagement et de rappeler ce qu'ils attendent des relations avec l'État.

Les maires sont des acteurs

incontournables de notre vie démocratique. Nous revenons de loin, tant les critiques ont été fortes, depuis une dizaine d'années, contre notre système communal considéré, un peu vite, comme dépassé. Mais, en terme de confiance, rien ne remplace la proximité. Les Français sont attachés à leur maire et à leur commune : l'AMF s'emploie depuis toujours à défendre ce lien si particulier, qui reste d'actualité car il protège et renforce la cohésion nationale. La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. C'est dans cet esprit que nous aborderons la discussion avec le gouvernement sur la poursuite de la décentralisation. Notre objectif est que les politiques publiques qui concernent la vie quotidienne des Français soient exercées au plus près d'eux. Car dans bien des cas, l'État n'est plus en capacité d'agir en proximité.

Mais, nous ne pouvons réussir cette action décentralisée que si nous en avons les moyens. Deux points de vigilance doivent retenir notre attention : d'une part, après la décision de supprimer la taxe d'habitation, le procès en illégitimité de la fiscalité locale semble ouvert. Le gouvernement prône lui-même la disparition des impôts locaux sur les activités économiques. D'autre part, « le fétichisme de l'autonomie fiscale » des collectivités locales, dénoncé par le Président de la République, envoie un signal de recentralisation et de nouvelle approche de la libre administration des collectivités locales.

Nul doute que la décentralisation et l'autonomie fiscale constitueront deux solides dossiers dans les échanges avec l'État en 2020.

François BAROIN



Résolution générale 2019 de l'AMF

Adoptée à l'unanimité par le Bureau, la résolution du 102^e Congrès tire les leçons d'un mandat municipal mouvementé, marqué par des événements importants voire dramatiques, et une mobilisation sans faille de l'AMF. Notre résolution fait également écho à l'alerte solennelle adressée à l'exécutif il y a un an lors du 101^e Congrès où nous avons vu les fractures lézarder l'unité du pays, conduisant à la crise des gilets jaunes. Aujourd'hui, les difficultés demeurent et les défis auxquels doit faire face notre pays appellent plus que jamais des réponses fortes. Le premier défi est celui de la vitalité démocratique alors que la confiance dans les institutions s'effrite dangereusement et que l'idée même de démocratie représentative est questionnée. Le deuxième défi porte sur l'aménagement des territoires et l'accès aux services publics, dont les fermetures alimentent chaque jour un peu plus le sentiment de relégation chez beaucoup de nos concitoyens. Enfin, le troisième défi relève de l'urgence environnementale. L'implication des collectivités territoriales est depuis longtemps la condition d'une transition écologique réussie. Ces défis sont un tout et il ne pourra y être apporté qu'une réponse globale et collective. Les communes qui assurent au quotidien et dans la proximité le service public universel, sont les mieux placées pour être à la hauteur de ce moment historique. Dans ces condi-

tions, nos propositions ont la force de la constance et sont de trois ordres.

Tout d'abord, l'AMF demande la mise en place d'un cadre financier sécurisé et pérenne. Opposée à sa suppression, nous réitérons notre demande que la taxe d'habitation fasse l'objet d'un dégrèvement, seule solution assurant la transparence et la dynamique de la compensation. Ce nouveau cadre implique par ailleurs l'inscription dans la Constitution de l'autonomie financière et fiscale des collectivités et le retour à une conception non « léonine » des contrats établis entre l'État et les collectivités.

Ensuite, nous demandons une liberté d'agir pour l'exercice quotidien des services publics. Cette exigence passe par l'arrêt de la baisse des moyens dédiés aux services publics, la pleine reconnaissance de l'action volontariste des collectivités en matière environnementale et la préservation des spécificités de la fonction publique territoriale.

Enfin, nous voulons une transformation des relations entre l'État et les collectivités locales, au service d'une nouvelle décentralisation. Liberté et subsidiarité doivent devenir les pierres angulaires de l'organisation territoriale. Nous voulons la reconnaissance de la place particulière de la commune et de sa clause de compétence générale dans la Constitution.

Résolution détaillée sur www.amf.asso.fr

ILS ET ELLES ONT DIT ...



Emmanuel Macron
Président de la République

« Trop de fractures. C'est le principal constat qui a émergé du grand débat

national. Fracture territoriale, fractures numérique, sociale, identitaire, culturelle aussi. Trop de fractures. Comme si la France n'était plus une. (...) Parce que la République est et ne serait être qu'indivisible. (...) Jamais je ne me résoudrai à ce que la France, la Nation se réduise à un archipel. Et donc notre rôle à nous, à vous qui êtes en charge de la commune, donc du commun, c'est de tout mettre en œuvre pour résorber ces fractures, c'est de faire bloc pour unir, pour rassembler les Français par notre action. »



Edouard Philippe
Premier ministre

« L'expérimentation et la différenciation, c'est déjà possible et j'espère aller plus loin, il faut déployer

cette méthode, sans remettre en cause l'égalité. (...) Cela donnera lieu à une discussion politique passionnante : où voulons-nous placer le bon niveau de différenciation ? C'est un vrai sujet de politique nationale et locale. »



Gérard Larcher
Président du Sénat

« Les maires et les élus municipaux sont capables de retisser 35 000 fois les liens défaits et ainsi, com-

mune par commune, de refaire société à l'échelle du pays. Notre organisation territoriale est unique en Europe. On nous dit que c'est une singularité dépassée, moi je vous dis : soyez-en fiers, affirmons-la comme une marque de notre identité plutôt que de vouloir à toute force la dévitaliser, faisons-la évoluer, adaptons-la mais marquons cette identité. Elle est le témoignage de la diversité du pays, qui s'est construit dans un rapport au

temps et à l'espace qui est particulier à l'histoire de la France. »



François Baroin
Président de l'AMF

« Les maires sont des républicains, viscéralement attachés aux institutions démocratiques, au respect de

la loi et aux principes de justice et d'équité. À la place qui est la nôtre, nous vous avons accompagné, à la place qui sera toujours la nôtre, celle de la commune et de la République, vous savez pouvoir compter sur la garde nationale des maires de la République française. Cette démocratie locale, ce n'est pas une forme secondaire de la démocratie tout court. C'est plus que jamais le lieu de toutes les questions et de bien des réponses, comme le disait justement Jacques Chirac [...] »



André Laignel
Premier vice-président délégué de l'AMF

« Un axiome simple, "qui commande paie et qui paie commande", doit s'im-

poser dans les relations entre l'État et les collectivités. Cette nouvelle étape de la décentralisation, nous la souhaitons, nous la voulons audacieuse, nous sommes disponibles pour y travailler. Elle doit libérer les énergies par une plus grande liberté et des moyens adaptés. Nous attendons que l'État s'engage loyalement dans cette démarche indispensable pour notre pays, nécessaire pour revivifier la démocratie impérative, pour, selon la formule de François Mitterrand, "éviter que la France ne se défasse". »



Philippe Laurent
Secrétaire général de l'AMF

« La question de l'avenir de la politique de cohésion européenne est pré-

occupante avec une tendance à la baisse du budget même si cette question n'est pas encore tranchée. Compte-tenu des nouvelles priorités en matière de politique agricole commune et de sécurité la question des fonds attribués aux Régions ultrapériphériques peut soulever des inquiétudes avec d'éventuels nouveaux critères de répartition, il est donc prioritaire que la France se mobilise pour continuer à faire vivre les projets européens des Outre-mer. »



Anne Hidalgo
Maire de Paris

« Il y a devant nous un enjeu qui nous dépasse et une nécessité qui nous oblige. L'enjeu, c'est le réchauffement cli-

matique. Nous avons dix ans pour agir, après il sera trop tard. La nécessité, c'est que les changements nécessaires pour y remédier ne se fassent pas au détriment de la qualité de vie de nos concitoyens. Faites-nous confiance, Monsieur le Président, faisons-nous confiance pour relever ce double défi. »



Sylviane Terroatea
Présidente de l'ACCD'OM

« La stratégie d'adaptation aux changements climatiques est bien une priorité

pour tous les territoires d'Outre-mer, c'est un point commun important. En effet, il ne faut pas oublier leur apport en terme de biodiversité nationale et planétaire. Par exemple, la France abrite 10 % de récifs coralliens et 20 % des atolls mondiaux grâce à l'Outre-mer. C'est pourquoi il est nécessaire que les Outre-mer puissent bénéficier de la part de l'État et de l'Europe un traitement particulier qui devrait devenir une réalité au plus vite pour préserver ce patrimoine sans pour autant freiner le développement local. »

Retrouvez les discours et vidéos du Congrès sur www.amf.asso.fr

Préserver la fiscalité locale

À l'issue du débat finances du 102^e Congrès le 21 novembre, Régions de France, l'ADF, l'AMF, l'APVF, l'AMRF, France urbaine, l'AdCF et Villes de France ont présenté une motion commune. Ensemble, elles demandent la compensation de la suppression de la taxe d'habitation à l'euro près, le PLF prévoyant une compensation sur la base des taux 2017. Elles renouvellent leur demande d'une loi de finances dédiée aux collectivités et la poursuite de la révision des valeurs locatives « pour agir efficacement contre les inégalités et éviter toute remise en cause d'autres impôts locaux ». Enfin, elles demandent « que cessent les déclarations visant à remettre en question la fiscalité économique locale » et dénoncent en particulier « l'idée fautive selon laquelle la crise de l'industrie résulterait du niveau des impôts locaux » puisque moins d'un quart de la CVAE et de la CFE pèse sur l'industrie manufacturière.

Télécharger la motion sur www.amf.asso.fr/réf. BW39721

Violences faites aux femmes

Le président de l'AMF et les co-présidentes du groupe de travail « Promotion des femmes dans les exécutifs locaux », Cécile Gallien et Edith Gueugneau, ont signé lors du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France et en présence de la secrétaire d'État Marlène Schiappa une déclaration faisant de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause du mandat. Alors qu'une femme est tuée tous les trois jours par son (ex) partenaire et que 94 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viol et/ou de tentatives de viol sur une année, l'AMF veut s'engager davantage encore dans le combat contre ce fléau. Dans le cadre de ses fonctions de conseil, d'information, de réflexion, de communication et d'animation d'un réseau, l'AMF entend mener avec ses adhérents et ses partenaires une action déterminée et constante afin de promouvoir une approche globale de l'égalité entre les femmes et les hommes et une philosophie humaniste qui favorise la mixité.

Télécharger la déclaration sur www.amf.asso.fr

Grenelle contre les violences conjugales

Alors que nos collectivités conduisent régulièrement des actions conjointes sur le terrain, l'AMF et l'ADF ont formulé 10 propositions dans le cadre du Grenelle. Il a été proposé de réserver exclusivement les logements d'urgence dédiés aux victimes à ces dernières afin d'offrir une réelle capacité d'accueil. Il est aussi demandé de préserver l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales dans sa capacité d'expertise afin d'assurer un suivi et une évaluation des résultats du Grenelle.

« Terres de Jeux » : déjà 500 communes et EPCI labellisés



Le 20 novembre 2019, dans le cadre du congrès de l'AMF, un temps fort a été consacré aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 avec la présentation du label « Terre de Jeux ». À cette occasion, François Baroin, président de l'AMF et Tony Estanguet, président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (COJOP), en présence de David Lazarus, co-président du groupe de travail Sport à l'AMF, ont dévoilé la liste des 500 premières communes et intercommunalités labellisées « Terre de Jeux ». Alice Morel, maire de Bellefosse (67), première commune ayant candidaté, est venue témoigner de l'engagement de sa collectivité. Disposant d'un terrain de football et d'une piscine, la maire a fait part de sa volonté de participer à la dynamique des Jeux, notamment avec les enfants de son territoire et des territoires avoisinants. Voir la vidéo sur www.amf.asso.fr/Congres/102e/VOD Les labellisations des collectivités se poursuivent et toute commune qui souhaite être labellisée peut candidater sur la plateforme : <https://terredejeux.paris2024.org/>

Revivez le Congrès sur le site

Le 102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a rassemblé plus de 13 000 participants, dont plus de 5 000 maires et présidents d'intercommunalité du 19 au 21 novembre à la Porte de Versailles. Le Salon des maires et des collectivités locales, organisé en parallèle, a rassemblé 743 entreprises exposantes et accueilli plus de 58 000 visiteurs. Le Congrès a été couvert par 631 journalistes, représentant 253 médias. La rencontre des élus des Outre-mer, organisée le lundi 18 novembre à la Maison de la Mutualité, a accueilli plus de 800 élus et été couverte par 110 journalistes. Revivez ce 102^e congrès sur le site internet de l'AMF avec l'ensemble des vidéos et des comptes rendus des débats, des interviews exclusives d'AMF TV, des photos et toutes les publications du Congrès. Voir www.amf.asso.fr

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

UNE ÉTUDE SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES MAIRES



Depuis la révolte des Gilets jaunes, le clivage entre une France d'en haut incarnée par des élites éloignées des réalités territoriales

(fracture numérique, mobilités, déserts médicaux et éducatifs...) et une France d'en bas représentée par des maires aux capacités d'action publique limitée ne s'est pas refermé. Dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité, à l'initiative et en partenariat

avec l'AMF, le CEVIPOF a conduit une enquête auprès des maires de France pour suivre et mieux comprendre leur état d'esprit avant le scrutin municipal de mars 2020. La décision de se porter de nouveau candidat est analysée selon la taille des communes, l'ancienneté électorale mais aussi à travers les conséquences de cet engagement au sein de la sphère personnelle et familiale. Enfin, l'enquête consacre une place importante aux formes de bilan que les maires dressent à l'issue de cette mandature 2014-2020.

Retrouvez les principaux enseignements sur le site de l'AMF.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf. BW39697



comparé les cinq premières années de ce mandat aux cinq premières années du mandat précédent. L'objectif de maintien des équilibres budgétaires et donc de l'épargne brute a été atteint

au prix d'une contraction des dépenses de fonctionnement qui pourrait peser sur le niveau des services à la population. Sur l'investissement, l'essentiel de la baisse est intervenu en 2014 et 2015 avec un effondrement de 25% des dépenses d'équipement, soit une baisse cinq fois plus forte que sur le mandat précédent à la même période. Si l'investissement est reparti à la hausse depuis 2017 et devrait encore progresser en 2019, ce mandat se terminera en retrait sur tous les postes budgétaires et le niveau de l'investissement du mandat précédent ne sera pas atteint.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf. BW39702

● ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



Pour améliorer la connaissance de la situation financière des communes et intercommunalités à fiscalité propre de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion,

l'AMF a réalisé dans une première édition des analyses financières des comptes des communes et EPCI de cinq départements d'outre-mer. Ces analyses s'inscrivent dans un contexte propre à leur environnement institutionnel et socio-économique. Malgré des situations différentes entre les territoires, la situation financière des communes et intercommunalités d'outre-mer renvoie à un contexte économique et social difficile (faible revenu par habitant, taux de pauvreté élevé). De fait, la fiscalité directe locale y est moins importante et reflète pour partie l'absence d'actualisation des bases cadastrales de la part des services de l'État. L'analyse porte sur trois ans seulement mais c'est un début : un suivi régulier annuel des comptes permettra d'obtenir des tendances de long terme.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf. BW39706

FINANCES

● TERRITOIRES ET FINANCES



Cette sixième publication *Territoires et Finances*, fruit du partenariat entre La Banque Postale Collectivités Locales et l'AMF, calcule les ratios financiers 2018 des communes selon leur strate démographique et leur appartenance intercommunale.

Les dépenses par habitant augmentent avec la taille de la commune, les strates extrêmes se distinguant de cette tendance.

Les différences observées se retrouvent au niveau des recettes. La dette par habitant augmente avec la taille de la commune.

La dernière partie est dédiée aux recettes de fonctionnement. La taxe d'habitation représente entre 26 % et 33 % des recettes fiscales des communes.

S'agissant des groupements, elle constitue, avec la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), la première ressource fiscale.

Voir sur www.amf.asso.fr/réf. BW39704

● INDICE DE PRIX 2018



La 14^e édition de l'indice de prix des dépenses communales, réalisé en partenariat par l'AMF et La Banque postale, a été publiée. À la fin du 1^{er} semestre 2019, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers est supérieure de 0,28 point à l'inflation hors tabac. Sur la dernière année de données disponibles (les quatre trimestres de juillet 2018 à juin 2019 rapportés aux quatre trimestres précédents), et pour l'ensemble des communes, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse plus rapidement (+ 1,68 %) que l'inflation supportée par les consommateurs (+ 1,40 %).

Voir sur www.amf.asso.fr/réf. BW39707

● ÉTUDE FINANCIÈRE DES COMMUNES ET DES EPCI

L'analyse financière du bloc communal réalisée par l'AMF et la Banque des territoires a

PLF 2020 au Sénat : dispositions concernant le bloc communal

Après l'Assemblée nationale, le Sénat termine l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2020. Si le projet de budget va encore évoluer d'ici son adoption définitive fin décembre, plusieurs dispositions peuvent toutefois être relevées.

- S'agissant de la fiscalité, le Sénat a proposé une revalorisation des bases locatives selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté au mois de novembre, soit 1,2 % conformément à la demande commune de l'ensemble des associations d'élus. Sur la taxe d'habitation (TH), le Sénat propose le prolongement d'un an du dégrèvement de la TH jusqu'en 2022, le dispositif de compensation ne se mettant en place qu'en 2023. Cette prolongation du dégrèvement permettrait d'analyser les effets du dispositif de compensation envisagé et de mener les travaux nécessaires à une réforme de la péréquation.
- Sur le plan des dotations, députés et sénateurs élargissent la dotation Natura 2000, créée en 2019, aux communes situées en cœur de parc national ou en parc naturel marin. Pour accompagner cet élargissement, les crédits de la dotation, ciblés sur les communes de moins de 10 000 habitants et sous condition de potentiel fiscal, seraient doublés pour atteindre 10 M€ en 2020.
- Des mesures ont également été introduites pour permettre le financement de certaines dispositions prévues dans le projet de loi Engagement et proximité, notamment la revalorisation des indemnités des élus, dont il convient toutefois d'attendre l'issue

des débats pour connaître le calibrage définitif.

- Sur les dotations d'investissement (DETR et DSIL), les sénateurs ont adopté plusieurs amendements. En particulier, deux sont à retenir. Un sur la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui prévoit de réserver une part égale à 15 % de l'enveloppe départementale de DETR aux projets dont le coût n'excède pas 50 000 euros, afin de remédier aux difficultés que rencontrent les communes rurales pour « boucler » le financement de petits projets. Les subventions resteraient attribuées par le préfet de département. Sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), un amendement propose une attribution par le préfet du département, et non plus par le préfet de région. Le Sénat propose aussi la création d'une commission départementale des investissements locaux, chargée de contrôler la répartition de la DETR et de la part départementale de la DSIL.
- Concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le Sénat a repris la mesure de garantie d'une attribution égale à 50 % du reversement perçu en 2019. Sur le FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France), les sénateurs suppriment l'augmentation de 20 millions d'euros.

Rendez-vous de l'AMF

Pour la quatrième année consécutive, l'AMF donne rendez-vous le 29 janvier 2020 dès 9h30 au 41 quai d'Orsay – 75007, pour faire part des principales dispositions de la loi de finances 2020 concernant le bloc communal. Cette réunion est ouverte gratuitement à tous ses adhérents ainsi qu'aux professionnels des collectivités du bloc communal.

Inscription obligatoire auprès de michelle.feutren@amf.asso.fr

Mobilités : la loi en débats au Congrès

Au lendemain de l'adoption définitive au Parlement du projet de loi LOM, le forum sur « La mobilité en territoire peu dense » lors du Congrès de l'AMF a permis, en présence du secrétaire d'État, aux élus et aux partenaires d'échanger sur les différentes dispositions visant à doter les territoires des moyens juridiques et financiers leur permettant d'améliorer la mobilité du quotidien. Les intervenants ont témoigné leur impatience à l'égard du texte ; l'heure est aujourd'hui à la pédagogie. D'ici la fin de l'année le site « France Mobilités » diffusera des fiches pédagogiques, détaillant notamment la gouvernance et la prise de compétence, et une FAQ conçue avec les associations d'élus. *Compte-rendu et vidéo sur www.amf.asso.fr/Congres*

PJL ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ VOLET INTERCOMMUNAL

D'après les informations dont nous disposons à la suite de l'accord obtenu en commission mixte paritaire (CMP) : les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomération deviendraient facultatives (elles devaient être au minimum au nombre de trois). S'agissant des compétences « eau » et « assainissement », la CMP aurait rétabli la version initiale selon une rédaction plus allégée (maintien du caractère obligatoire de leur transfert au 1^{er} janvier 2020, élargissement des possibilités de report en 2026 pour les communes membres de communautés de communes avant la fin de l'année, possible subdélégation des compétences aux communes ou aux syndicats infra communautaires, maintien des indemnités des présidents de syndicats infra communautaires). Enfin, la Conférence des maires deviendrait obligatoire dans toutes les communautés.

CONSIGNE DES EMBALLAGES À LA RECHERCHE D'UN ACCORD

Le projet de loi sur la lutte contre le gaspillage est en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

Le texte ne contient plus de dispositions concernant la consigne et le gouvernement a fait part de sa volonté de la réintroduire, en reprenant les éléments de la concertation avec Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire : terminer l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, achever les investissements nécessaires et suivre l'augmentation des performances.

En fonction des résultats obtenus, il sera possible de déterminer si la France sera capable d'atteindre en 2029 les objectifs européens de collecte (90 %) et s'il est nécessaire d'utiliser d'autres moyens.

À cette heure, les collectivités ont fait part de leur désaccord sur le texte du gouvernement.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW39778

Seuils des marchés publics au 1^{er} janvier 2020

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession ont été publiés au JOUE. Pour les marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs les seuils sont les suivants :

- fournitures et services : 214 000 € HT ;
- travaux et contrats de concessions : 5 350 000 € HT.

La vie du réseau

Rubans du patrimoine



Organisés par la Fédération Française du Bâtiment, en partenariat avec l'AMF, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques, les Rubans du patrimoine récompensent des communes et des intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les candidatures pour l'édition 2020 sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2020.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

Téléthon



Les 6 et 7 décembre avait lieu le Téléthon 2019. Plus de 12 000 communes ont ainsi accueilli des milliers d'événements afin de récolter des dons pour la recherche contre les maladies génétiques. Le 7 décembre au soir, le compteur du Téléthon affichait plus de 74,5 millions d'euros, un résultat qui va permettre de multiplier les victoires contre la maladie. **CONTACT** www.afm-telethon.fr

Nuit de la lecture



La 4^e Nuit de la Lecture, organisée par le ministère de la Culture, aura lieu le 18 janvier 2020. Elle vise à célébrer la lecture sous toutes ses formes, et appelle les différents acteurs de la lecture à organiser des événements, lectures, rencontres. 1 114 animations sont déjà inscrites à l'agenda de l'évènement.

CONTACT www.nuitdelecture.culture.gouv.fr

Formations de l'AMF

L'offre de formation pour l'année 2020 est désormais disponible sur le site de l'AMF. En début d'année, outre une formation « budget et loi de finances 2020 », seront proposées des formations liées à la fin de mandat et à la gestion de l'après-mandat. Après les élections municipales, l'AMF souhaite fléchir ses actions de formation en direction des nouveaux élus en leur proposant d'acquérir un socle de compétences indispensable à une bonne prise en main des affaires communales et intercommunales. Sous forme de stage de six jours à Paris, répartis sur l'année, le programme reprend les fondamentaux de l'exercice d'un mandat local : le statut et les responsabilités des élus, le fonctionnement du conseil municipal, les pouvoirs de police du maire, l'élaboration du budget, les fondamentaux de l'intercommunalité et de l'urbanisme et le rôle du maire employeur. Pour les collectivités préférant former leurs élus sur place, l'AMF a conçu un programme sur deux jours qui sera déclinable à la demande dans les territoires.

CONTACT formation@amf.asso.fr

Des délégations internationales au 102^e Congrès

L'AMF accueille tous les ans des élus francophones, au sein du Congrès des maires. Permettant d'échanger les bonnes pratiques autour de la gouvernance locale et la décentralisation, cela permet également de renforcer l'action internationale des communes et intercommunalités pour une affirmation de l'autonomie locale. Cette année, ce sont plus de quarante élus internationaux représentant la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Maroc, le Cameroun et le Sénégal qui étaient présents. Il est à noter la participation du maire de Trois-Rivières au Québec, Jean Lamarche au forum sur les nuisances environnementales.

AGENDA DE L'AMF

- 13 janvier**
Cérémonie de vœux de Territoires unis (Régions de France, ADF, AMF) au Sénat
- 14 janvier**
 - Groupe de travail Petite enfance
 - Réunion des directeurs d'Associations départementales de maires
- 15 janvier**
Groupe de travail Littoral
- 16 janvier**
Comité directeur de l'AMF
- 29 janvier**
 - Les Rendez-vous de l'AMF sur la présentation de la Loi de finances 2020
 - Commission des Finances et fiscalité locales
- 30 janvier**
 - Rencontre AMF/Enedis sur la mobilité électrique
- 5 février**
Bureau de l'AMF

mairie-info.com

66 000 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations destiné
aux élus locaux

amf.asso.fr

300 000 internautes
visitent chaque mois
ce site de référence



L'AMF sur Twitter

@l_amf

Retrouvez la page officielle
de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
25 500 abonnés

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 374
DE DÉCEMBRE 2019

Europe : Les élus demandent une simplification des règles de gestion de fonds.
Territoires : Sécurité des ponts, la question du financement demeure prégnante.
Pratique : Appliquer le dispositif grand froid au niveau local.
Juridique : Préparer les opérations électorales de 2020.

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 374 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Aurélien Faïdy, Arnaud Février et Victoria Viennet, p. 2 et 3.